



Et pour cause, la suspension des activités de la Sonara gonfle à près de 20 % le taux des créances bancaires en souffrance au Cameroun.

Suite à l'incendie survenu le 31 mai dernier à la Société nationale de raffinage (Sonara) du Cameroun, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) vient de publier une analyse sur ladite société considérée comme étant une entreprise de « grand standing », conformément à la classification Cobac. À en croire le gendarme du secteur financier de la sous-région Cemac, la suspension des activités de la principale raffinerie du pays, d'une capacité de raffinage de 2,1 millions de tonnes de pétrole brut par an, a une incidence sur le taux des créances bancaires en souffrance au Cameroun.

À cet effet, la Cobac écrit : « Les crédits bruts à la Sonara sont estimés à 119,3 milliards [de FCFA] à fin avril 2019, soit 3,3 % du volume total des crédits bruts. En supposant que la Sonara ne pourrait plus faire face à ses engagements financiers en raison de la suspension de ses activités, en dépit des dépôts de près de 87 milliards à fin avril 2019 et qui seraient prioritairement utilisés pour des cas urgents, le taux des créances en souffrance du système bancaire camerounais s'élèverait à 19,6 % au lieu de 16,2 % à fin avril 2019, traduisant une dégradation plus importante de la qualité du portefeuille de la clientèle ».

L'analyse de la Commission bancaire n'est pas rassurante dans un secteur où l'on totalisait

déjà 489 milliards de FCFA de créances en souffrance dans les banques commerciales camerounaises en 2016. Pis, avec également 106 milliards FCFA de créances en souffrance en 2017 dans le secteur de la microfinance, le Cameroun a concentré à lui tout seul, 79 % des créances douteuses de l'ensemble la zone Cemac.